

GT EUROLAB « CEM »

COMPTE-RENDU DE LA 138^{ème} REUNION

Date et lieu de la réunion : **En visio**
16 novembre 2021

Approuvé le : 25/01/2022

Diffusé le : 2021

Liste de diffusion :

- liste des membres du GT CEM
- SQUALPI : Mme SAAD Nawal
- Secrétariat EUROLAB

Prochaine réunion :
Mardi 25/01/2022 9h00-12h00
En visio

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

§1 Compte rendu de la 137^{ème} réunion

Le compte-rendu de la 137^{ème} réunion est approuvé avec des modifications qui seront intégrées avant diffusion.

§2 : Nouveaux Membres

Mme. Stéphanie LIEBUS de CISTEME basé à BRIVE LA GAILLARDE (19). Représenté ce jour par Mme ASTELET.

§3 : Intercomparaisons

a/ 61000-4-2 : Pierre Baptiste PETIT du CETIM en sera le pilote.

Peut-on prendre ce document pour une CIL ?

Oui :

- Si le LNE est en capacité de donner un Zscore
- Si le document est très bien « borné » pour clarifier les points / zones de décharge

Il faut que Pierre-Baptiste joigne le LNE pour savoir si un fichier excel est exploitable. Ce fichier listerait le nombre de point de DES pour chaque zone du quadrillage d'une photo.

Les DES aux contacts seront signalées avec des points vert priorisés.

Les DES dans l'air seront signalées par des zones rouge.

b/ 61000-4-4 :

Ne pas oublier d'envoyer les résultats à Loïc.

Le temps d'essai a changé : il faut env. 6h00 pour faire la totalité de l'essai soit 1 journée avec la lecture des documents et compléter le fichier excel.

§4 Balayage de l'antenne de 1 à 4m en Emission rayonné de 1 à 6GHz

Explication suite au CR135

Extrait de la EN 55032-2015 Amendement A1 2020

Annexe A (normative) Tableau A1.3

Modification du Tableau A.1 – Emissions rayonnées, normes de base et limitation relative à l'utilisation des méthodes particulières

A1.3 L'antenne utilisée pour les mesures d'émissions doit être soit l'antenne de réception qui a été utilisée durant les mesures de validation des emplacements d'essai, soit une antenne du même numéro de modèle. Indépendamment de l'ouverture de faisceau de l'antenne ou de la hauteur de l'EUT (y compris l'AE local et les câbles d'interconnexion), l'antenne de réception doit être balayée en hauteur entre 1 m et 4 m en continu. L'inclinaison ou le préréglage de l'antenne de réception n'est pas exigé. A1.4 Lorsque le même local doit être utilisé pour les essais des émissions rayonnées au-dessus de 1 GHz, appliquer l'article de tableau A1.3 et utiliser le local comme un FSOATS.

ET

C.3.4 Particularités relatives aux mesures d'émissions rayonnées

Remplacer le troisième alinéa commençant par " Lorsque les mesures sont effectuées à l'aide d'un FSOATS" par le suivant:

Lorsque les mesurages sont effectués au-dessus de 1 GHz à l'aide d'un FSOATS, l'antenne doit être balayée en hauteur entre 1 m et 4 m en continu, indépendamment de l'ouverture de faisceau de l'antenne.

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Comment interpréter cette exigence, devra-t-elle s'appliquer dans le cas d'essais à 3 m en FAR ?

Réponse du groupe :

Si la FAR n'est pas adaptée pour permettre de monter à 4m, utiliser l'un des autres moyens FSOATS (SAC avec absorbants au sol ou OATS avec absorbants au sol).

L'EN 55016-1-4 propose un ensemble de validation de cage pour les FSOATS.

Le §3 du CIS/I/646/INF donne les raisons du balayage de l'antenne de 1 à 4m en émission rayonné de 1 à 6GHz. « The variances observed are both EUT and frequency dependent. For some EUTs and frequencies the worst case height is 1 m, with limited change in amplitude with respect to height. For others the maximum emission was found at greater heights and was observed to be up to 13 dB greater than the 1m height (without antenna tilting).»

§5 Amendement :

Doit-on faire apparaître dans le rapport d'essai l'AMD1 : 2017 de la EN 55011 : 2016 malgré que l'EST ne soit pas concerné ?

Réponse du groupe : Oui il faut mettre l'AMD1 pour attester de la prise en compte de l'amendement.

§6 EN 61000-4-5

a/ Que faut-il appliquer quand la méthode d'essai EN 61000-4-5 fait appel aux comités de norme produit ?

Réponse du groupe : Il faut d'abord appliquer la norme produit avec ces divergences par rapport aux méthodes d'essai EN 61000-4-x et non l'inverse.

b/ Comment valider la résistance de 40 Ohms ?

Réponse du groupe : La méthode d'essai EN 61000-4-5 ne donne pas de critère pour cette résistance. Au laboratoire de définir un critère pour effectuer la métrologie. Il est possible de vérifier la tension et le courant impulsionnel selon les critères du laboratoire. En l'absence d'information dans la méthode d'essai, le raccordement est optionnel.

§7 Bruit de fond plus élevé avec un présélecteur



Réponse du groupe :

A partir du moment où le bruit de fond est en dessous des 20dB de la limite (en Quasi-crête et en valeur moyenne) c'est le principal.

L'EN 55016-2-1 : 2014 (§6.2.2) et EN 55011 : mentionne un bruit de fond de 20dB. Et en EN 55032 : 2015 c'est 10dB.

§8 Les CMAD

a/ Faut-il un raccordement ?

Réponse du groupe :

La norme EN 55016-1-4 qui renvoi à la CISPR/TR 16-3 : donne les critères pour les mesures S21 et S11 de la CMAD. Il n'y a pas d'obligation de raccordement mais à minima une vérification est à faire.

b/ Pour l'AMD1 : 2020 de la EN 55032 faut-il utiliser les CMAD ?

Réponse du groupe :

L'annexe D normative (1.1.1) mentionne que les dispositifs CMAD ne doivent pas être utilisés malgré l'appel à la norme EN 55016-2-3.

Annexe : liste des participants

Présents :

- ASTELET (CISTEME)
- PETIT Pierre Baptiste (CETIM)
- DE FREITAS Toni (SCHNEIDER)
- RAFESTHAIN Thierry (EMITECH)
- SUTTER Thomas (LCIE)
- LEVIS Loïc (ALSTOM)
- DESENFANT Franck (SOPEMEA)
- HERGAULT Stéphane (SAGEMCOM)
- CHARIAG Dhia (CRESITT Industrie)
- PEZE Maxime (LNE)
- CLECH Sylvain (SCLE)
- IZZI Toni (CNPP)
- LAMAUD Vincent (AEMC LAB)
- COEURET Eric (EMITECH)

Excusés :

- Invité : SAÂD Nawal (DGE-SQUALPI)
- PEREIRA-TEIXERA Patrick (LCIE)
- BELLET Clement (LEGRAND)
- DESQUINES Florian (SOPEMEA)
- SI AHMED Cherif (SAGEMCOM)
- COUTY Jérôme (HAGER)
- BONNENFANT Pascal (EMITECH)
- LOUKIL Karim (CERT)
- NURIEC Maël (EMITECH)
- MAGNON William (SCHNEIDER)

Tableau de synthèse des sujets traités dans les CR ONF 116 (06/16) dans le cadre de la directive 2014/30/UE	
Sujets ON	N° de compte rendu :
Organisme Notifié	116
Fabricants	118
Normes harmonisées	127
Analyse de risques	127
Câbles	127-128
BREXIT	128
Décision 2019/1326/UE	131
Tableau de synthèse des produits	N° de compte rendu :
Aimants permanents	117
SAV des produits	118
Chargeurs nomades - Power bank	118
Baladeuse	118
Caméra sur rail	118
Edition des normes	118 -119
Accès POE - accès DC + datas	119 -133-136
Décodeur câblé	119
Bracelet thérapeutique 61GHz	119
Validation d'un site en champ libre	119
Soudeuse fibre optique	120
Produit communicant Ethernet et Radio	120
Appareils de cuisson par contact (Plancha)	121
Ecran tactiles	122 -129-130
Appareil multifonctions	122
Fonction principale	123
Pb lors de l'insertion d'un RSIL	123
Pack batterie	124 -126
Multiprise avec parafoudre	124
Banc de tests	125
Maintenance (interface et équipement)	126
USB type C	126 -130
Chaudière au fioul	127
Equipements automobile de seconde monte	129
Produit possédant un port d'antenne 75Ω	132
Disjoncteur différentiel	133
Appareil de mesure de signaux TV	132
Appareil volumineux	132
CPL	135
CMAD	136 - 138
Auxiliaire	136
Spurious radio	136

Tableau de synthèse des normes	N° de compte rendu
Date d'application des normes techniques d'essais dans les normes produits	118-120-122-124-125
EN 61000-3-2/3-3/3-11/3-12.	117-121
EN 61000-4-2	128-131
EN 61000-4-3	121-131-137
EN 61000-4-4	116-121
EN 61000-4-5	116 -119-120-121-125-132-133-138
EN 61000-4-6	116 - 122- 123- 129-131-134-135-137
EN 61000-4-8/4-9/4-10/4-11	122-133-137
EN 61000-4-16	116
EN 50121-X / EN 50155	117-121-122-123-125-126-128
EN 55032 / 55035 / 55024	117-124-125 -126- 129-132-135-138
EN 55016-2-1	117 -119- 129
ETSI 201 486 / 301 489	117-128-132
Evolution des normes 61000-4-X	120
EN 61557-12	120
EN 61547	124-128
EN 60974-10	125
EN 62040-2	126
EN 60601-1-2	128
EN 61326-3-1	129
EN 61851-21-2	134

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>